



Mémoire
Présenté par
EMENE KINGUE, Rose

UNIVERSITE DE DOUALA
FACULTE DES SCIENCES
ECONOMIQUES ET DE GESTION
APPLIQUEE

**L'impact des valeurs fondamentales sur les
coopératives d'épargne et de crédit de Douala**

Année Universitaire
1995-1996

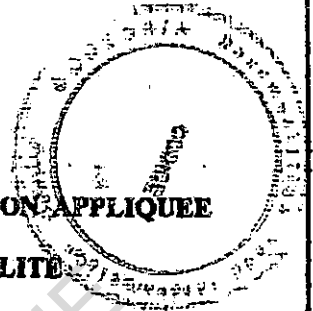
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

UNIVERSITE DE DOUALA

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION APPLIQUEE
DEPARTEMENT DE FINANCE ET COMPTABILITE



**L'IMPACT DES VALEURS FONDAMENTALES
SUR LES COOPERATIVES D'EPARGNE
ET DE CREDIT DE DOUALA**

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES POUR L'OBTENTION
DU DIPLOME DE MAITRISE EN FINANCE ET COMPTABILITE

Présenté et Soutenu par :
EMENE KINGUE ROSE

Sous la Direction de :

- Dr. LIPEB Martial
Chargé de cours à l'Université de Douala
Chef de département à l'ESSEC.

Devant le Jury composé de :

M. Président
M. Rapporteur
M. Membre
M. Membre
M. Membre

ANNEE ACADEMIQUE 1995-1996

11 02 05
EME
10 171

11 02 05
R 05
10171

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

UNIVERSITE DE DOUALA

PAIX - TRAVAIL - PATRIE



FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION APPLIQUEE

DEPARTEMENT DE FINANCE ET COMPTABILITE

**L'IMPACT DES VALEURS FONDAMENTALES
SUR LES COOPERATIVES D'EPARGNE
ET DE CREDIT DE DOUALA**

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES POUR L'OBTENTION
DU DIPLOME DE MAITRISE EN FINANCE ET COMPTABILITE

Présenté et Soutenu par :
EMENE KINGUE ROSE

Sous la Direction de :

Devant le Jury composé de :

- Dr. LIPEB Martial
Chargé de cours à l'Université de Douala
Chef de département à l'ESSEC.

M. Président
M. Rapporteur
M. Membre
M. Membre
M. Membre

◆
◆
ANNEE ACADEMIQUE 1995-1996

DEDICACE

A ma **mère** chérie, pour tes sacrifices sans mesure.

A mon cher **BOVIC OSSY** pour toute ton assistance.

A mon chéri **PATOU** à qui son père et moi demandons de relever le défi.

REMERCIEMENTS

Nul ne saurait se targuer de se passer des autres. Mon devoir et mon plaisir sont de témoigner ma reconnaissance à tous ceux qui, de près ou de loin ont contribué à la réalisation de ce mémoire.

Je remercie particulièrement :

- mon Directeur de mémoire le Dr. Martial LIPEB, chargé de cours à l'ESSEC qui a bien voulu me guider dans ce travail malgré ses multiples occupations ;
- le Dr. NDONG NTAH Marcelin, enseignant à la F.S.E.G.A. qui a participé à la réalisation du projet de ce mémoire ;
- le Responsable Administratif de la COFINEST, M. Roland BARONG à YOMBI, qui m'a accordé d'effectuer mes recherches dans cette structure et qui de tout temps a été disponible ;
- M. NDJECK Noé, consultant à DOUALA - CONSULT, pour la mise en forme de ce travail ;
- M. Charles KAMA en service au bureau de la réglementation des Coopératives et Groupes d'Initiative Commune, pour ses innumérables services ;
- tous les responsables des coopératives d'épargne et de crédit pour leur soutien ;
- tout le personnel de la Délégation Provinciale du Littoral - service des coopératives ;
- tous mes enseignants de la F.S.E.G.A pour la part que vous avez prise dans ma formation ;
- M. Eugène MBEM qui n'a jamais cessé de m'encourager ;
- M. Désiré AYINA ESSIMI, D.A.A.F à la F.S.P.J., pour son soutien.

Je voudrais enfin remercier :

- les familles : TAKE NDOCKA Daniel à NDOGSIMBL,
NDOMNGAH Josué à Yaoundé,
MOLE Augustin et
SOSSO EKONGOLO Alexandre,

qui m'ont offert leur encadrement et leur soutien le long de mon enfance ;

- mes camarades de classes qui, par leur contact, m'ont permis de me juger et de me corriger au fil des jours ;

Enfin à toute ma famille, j'adresse ma sincère reconnaissance.

AVANT - PROPOS

Au terme de son second cycle à l'Université de Douala en général et en Faculté des Sciences Economiques et de Gestion Appliquée en particulier, l'étudiant de quatrième année est tenu de rédiger un mémoire de fin d'études en vue de l'obtention de la maîtrise. Les sujets de recherche portent sur des questions liées à la spécialité du candidat.

Après l'obtention d'une licence de gestion, nous nous sommes spécialisés en « Finance et Comptabilité ». Dans le cadre de cette spécialisation, nous traitons le sujet intitulé :

« L'IMPACT DES VALEURS FONDAMENTALES SUR LES COOPERATIVES D'EPARGNE ET DE CREDIT DE DOUALA ».

Il s'agit d'un sujet digne d'intérêt compte tenu de l'expansion des coopératives d'épargne et de crédit dans l'environnement de crise économique qui affecte le Cameroun ces dernières années. Ce sujet se propose d'ausculter les coopératives d'épargne et de crédit de Douala pour en identifier les valeurs fondamentales et les indicateurs de performance dans leur dimension associative. Il aurait été intéressant d'étendre cette recherche sur l'ensemble des coopératives d'épargne et de crédit du Cameroun. Malheureusement, plusieurs contraintes relevant du temps, de la disponibilité des personnes que nous devons rencontrer et des ressources financières nous ont amené à limiter notre identification dans les seules coopératives d'épargne et de crédit de Douala. L'étude nous a permis de relever que la vertu de l'épargne et le bénévolat sont les deux valeurs fondamentales des coopératives d'épargne et de crédit de Douala. Elle a aussi permis de montrer que ces deux valeurs affectent la réussite des coopératives d'épargne et de crédit de Douala.

Nous restons ouvert aux critiques et suggestions constructives qui pourront aider à rendre ce travail plus performant.

TABLE DES MATIERES

		DEDICACE	I
		REMERCIEMENTS	II
		AVANT- PROPOS	III
		TABLE DES MATIERES	IV
		RESUME	VII
INTRODUCTION GENERALE			1
PREMIERE PARTIE	:	LES VALEURS FONDAMENTALES DES COOPERATIVES D'EPARGNE ET DE CREDIT	4
CHAPITRE I	:	LA PLACE DES VALEURS FONDAMENTALES DANS L'EVOLUTION DES COOPERATIVES D'EPARGNE ET DE CREDIT	5
SECTION 1	:	LA NOTION DE VALEURS FONDAMENTALES	
A		Définitions de la coopérative d'épargne et de crédit et des valeurs fondamentales	
1		La coopérative d'épargne et de crédit	
2		Les valeurs fondamentales	6
B		Les valeurs fondamentales reconnues dans les coopératives d'épargne et de crédit d'autres pays	7
1		Le bénévolat	
2		La vertu de l'épargne	
3		Le don	
4		La paroisse et le service de la collectivité	
SECTION 2	:	LA PORTEE DES VALEURS FONDAMENTALES	
A		La qualité de l'épargne et le travail gracieux	8
1		La qualité de l'épargne	
2		Le travail gracieux	
B		Le don et le lieu de rencontre	9
1		Le don	
2		Le lieu de rencontre	10
CONCLUSION PARTIELLE			

CHAPITRE II : LE DEVELOPPEMENT DES COOPERATIVES D'EPARGNE ET DE CREDIT A DOUALA

SECTION 1 : LE STATUT JURIDIQUE DES COOPERATIVES D'EPARGNE ET DE CREDIT

A	La loi coopérative n° 73/15 du 07 Décembre 1973	12
B	La loi coopérative n° 92/006 du 14 Août 1992	13
C	Points de divergence entre les deux lois coopératives	14

SECTION 2 : L'EVOLUTION DES COOPERATIVES D'EPARGNE ET DE CREDIT DE DOUALA

A	La liste des coopératives d'épargne et de crédit de Douala	16
B	L'expansion des coopec à Douala	20

CONCLUSION PARTIELLE

DEUXIEME PARTIE : LE ROLE DES VALEURS FONDAMENTALES SUR LES RESULTATS DES COOPERATIVES D'EPARGNE ET DE CREDIT 27

CHAPITRE III : IDENTIFICATION DES VALEURS COOPERATIVES A DOUALA

SECTION 1 : LA METHODE D'IDENTIFICATION UTILISEE

A	La démarche statistique	28
1	La population statistique et le choix de l'échantillon	
2	La technique d'investigation utilisée	29

SECTION 2 : LE RESULTAT DE L'IDENTIFICATION

A	Les difficultés de l'enquête	
1	Sur le plan humain	31
2	Sur le plan matériel	
B	Les valeurs fondamentales identifiées	
1	Le dépouillement	32
2	Les valeurs fondamentales des coopec de Douala	33

CONCLUSION PARTIELLE

CHAPITRE IV	:	L'INFLUENCE DES VALEURS FONDAMENTALES SUR LE SUCCES DES COOPERATIVES D'EPARGNE ET DE CREDIT DE DOUALA	36
SECTION 1	:	LA RELATION ENTRE VALEURS FONDAMENTALES ET LA REUSSITE DES COOPERATIVES D'EPARGNE ET DE CREDIT	
A		Lien entre valeurs coopératives et réussite des coopec	37
B		Explication du lien entre valeurs fondamentales et indicateurs de performance	39
C		La comparaison des coopec de Douala à celles du CANADA	40
SECTION 2	:	LES CRITIQUES ET SUGGESTIONS	
A		Les critiques aux coopec de Douala	41
B		Les suggestions aux coopec de Douala	43
CONCLUSION PARTIELLE			
CONCLUSION GENERALE			45
LISTE DES TABLEAUX			47
BIBLIOGRAPHIE			48
ANNEXE			

RESUME

L'objet de ce travail a été d'identifier dans le cas de Douala, les valeurs fondamentales des coopératives d'épargne et de crédit et de mesurer leur influence sur les indicateurs de performance dans le cadre associatif de la coopec. Nous avons utilisé l'enquête statistique pour atteindre cet objectif. Il ressort de cette étude que le bénévolat et la vertu de l'épargne sont les deux valeurs fondamentales des coopératives d'épargne et de crédit de Douala. Ces deux valeurs influencent deux indicateurs de performance qui sont le chiffre d'affaires et le nombre de membres. On peut suggérer que l'amélioration de ces deux indicateurs de performance dépend de l'amélioration de la situation du bénévolat et de la vertu de l'épargne dans les coopératives d'épargne et de crédit de Douala.

SUMMARY

The objective of this work is to identify in the case of Douala, the fundamental values of saving and credit cooperatives and to measure their influence on the indicators of performance in an associative dimension. We used statistical inquiry to attain this objective. According to this study, the voluntary and virtue of saving are the two fundamental values of saving and credit cooperatives of Douala. These two values influence two indicators of performance which are the turnover and the number of members. I suggest that the amelioration of these two indicators of performance depend on the amelioration of the voluntary and virtuous situation of saving in the saving and credit cooperatives of Douala.

INTRODUCTION GENERALE

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

La crise économique des années 1980 et 1990 a suscité de la méfiance des agents économiques vis-à-vis du système bancaire camerounais et un environnement favorable à la naissance des coopératives d'épargne et de crédit (coopec) (1). L'un des objectifs de ces coopec est de concurrencer les banques. Malheureusement, l'évolution des coopec ne semble pas se faire sans difficultés du fait entre autres qu'elles comportent des valeurs fondamentales qui ne font pas toujours l'unanimité. Au moment où dans les banques les employés travaillent moyennant un salaire, dans les coopec, notamment pendant la phase de lancement, les employés travaillent souvent à titre gracieux pour permettre à la coopérative de faire face à certaines charges d'exploitation. Ce type de comportement ne facilite pas l'accroissement des adhérents car le travail non rémunéré n'est pas attractif pour beaucoup de membres potentiels. Par ailleurs, le fait d'être membre ne donne pas toujours un droit d'emprunt. La difficulté à emprunter et le travail à titre gracieux sont des faits qui ont suscité notre attention sur les causes profondes des difficultés qui minent le succès des coopec.

Dès lors, nous nous sommes demandé si les valeurs coopératives à l'instar du bénévolat, de la vertu de l'épargne, de la paroiisse et du don qui ont fait leur preuve dans d'autres pays à l'instar du Canada expliquent le succès des coopec de Douala dans leur dimension associative ? Si non, existe t - il d'autres valeurs fondamentales qui ont permis l'évolution des coopec à Douala ? Tels sont donc les grands axes de la réflexion que se propose notre travail de recherche.

C'est dans la perspective de ces grands axes de réflexion que notre projet se fixe pour principal objectif de voir dans quelle mesure les valeurs coopératives peuvent expliquer le succès des coopec à Douala.

(1) Dans la suite de cet exposé nous écrivons coopec à la place de coopérative d'épargne et de crédit.

Il s'agit premièrement d'identifier ces valeurs fondamentales, deuxièmement d'établir une relation entre les valeurs coopératives et les indicateurs de performance dans la dimension associative de la coopec tels le chiffre d'affaires, le nombre de membres et le capital social. Pour atteindre cet objectif, nous allons organiser ce travail autour de deux parties. La première partie, intitulée « les valeurs fondamentales des coopératives d'épargne et de crédit » discute de la place des valeurs fondamentales dans les coopec en générale et l'évolution des coopératives d'épargne et de crédit de Douala de 1992 à 1996 en particulier. La seconde partie intitulée « le rôle des valeurs fondamentales sur les résultats des coopératives d'épargne et de crédit » identifie les valeurs coopératives et mesure leur influence sur la réussite des coopec.

PREMIERE PARTIE :

LES VALEURS FONDAMENTALES DES COOPERATIVES D'EPARGNE ET DE CREDIT.

Cette première partie s'articule sur deux chapitres. Le premier relate la place des valeurs fondamentales dans les coopératives d'épargne et de crédit et le second chapitre décrit les coopératives d'épargne et de crédit de Douala.

Chapitre I : La place des valeurs fondamentales dans les coopératives d'épargne et de crédit (coopec).

Ce chapitre est divisé en deux sections. La première est relative à la notion de valeurs fondamentales et la seconde relève l'importance qu'on accorde à ces valeurs particulières.

Section 1 : La notion de valeurs fondamentales.

Cette première section comprend d'une part les définitions de la coopérative d'épargne et de crédit et les valeurs fondamentales et, d'autre part les valeurs fondamentales reconnues dans les coopec d'autres pays.

A. Définitions de la coopec et des valeurs fondamentales

1. La coopérative d'épargne et de crédit

La coopérative est une association de personnes qui se sont volontairement groupées pour atteindre un but commun, par la constitution d'une entreprise dirigée démocratiquement, en fournissant une quote-part équitable du capital nécessaire et en acceptant une juste participation aux risques et aux fruits de cette entreprise, au fonctionnement de laquelle les membres participent activement.

La coopérative d'épargne et de crédit est une libre entreprise économique de personnes unies par un lien commun et qui mettent leur épargne pour la prêter à bon marché à celles d'entre elles qui en ont besoin. Elle porte également les noms de Caisse d'Epargne, Caisse de Crédit Mutuel, Caisse Populaire ou encore Mutuelle de Crédit.

2. Les valeurs fondamentales

La valeur est l'idéal vers lequel on tend. C'est ce qui est considéré comme digne d'intérêt et admirable par une société ou groupe d'individus (2). Les économistes distinguent souvent plusieurs valeurs parmi lesquelles : la valeur d'usage, la valeur d'échange et la valeur travail (3).

Toute marchandise est à la fois « valeur d'usage » et « valeur d'échange ». La valeur d'usage est une caractéristique intrinsèque des objets, une qualité matérielle spécifique. Les valeurs d'usage renvoient donc à l'hétérogénéité des différentes marchandises, à leurs spécificités, à leurs qualités ; de ce fait elles sont toutes différentes, non comparables.

La valeur d'échange est définie comme le rapport quantitatif, comme la proportion dans laquelle des valeurs d'usage d'espèces différentes s'échangent l'une contre l'autre. Bien entendu, il ne peut y avoir de valeur d'échange que pour un bien ayant satisfait un besoin. D'où la valeur préexiste à l'échange.

La valeur travail est la quantité de temps nécessaire pour la fabrication d'un bien. La valeur d'un produit est le temps de travail que sa production nécessite ou encore peut être calculé à partir de ce temps.

Le don est souvent considéré comme valeur fondamentale. Il peut être un terrain, une machine. Ces produits sont utiles pour leur spécificité et leur qualité, ils sont hétérogènes. Ils comportent donc une valeur d'usage. La valeur fondamentale est donc ici une valeur d'usage.

(2) M. LIPEB (M) : cours d'organisation des entreprises en 2^e année CP.
ESSEC, Université de Douala, 1996/1997

(3) Gilbert ABRAHAM-FROIS : « Dynamique économique ». Edition DALLOZ 1995,
8^e édition. Paris, pp 387 - 389.

D'un autre côté, le travail gracieux est souvent représenté comme valeur coopérative. Or ce travail gracieux est le temps de travail que certaines personnes mettent à la disposition des coopératives. De ce point de vue, la valeur travail et la valeur coopérative sont comparables.

Au delà de ces trois types de valeurs souvent retenues par les économistes, J-G DESFORGES (4) particularise la coopérative en lui donnant une dimension associative et entrepreneuriale. On peut dire à travers la dimension associative que les valeurs coopératives peuvent être des valeurs humaines, morales. Dans ce sens, l'entraide et la solidarité peuvent être considérées comme des valeurs coopératives. Dans le cadre d'une coopec, la valeur fondamentale est quelque chose qui concourt à sa viabilité financière et à sa réussite.

B. Les valeurs fondamentales reconnues dans les coopératives d'épargne et de crédit d'autres pays.

Selon Jean Guy DESFORGES (4) le bénévolat, la vertu de l'épargne, le don, la paroisse et le service de la collectivité sont des valeurs fondamentales ou coopératives au CANADA.

1. Le bénévolat

Le bénévolat est l'art de faire quelque chose gratuitement, à titre gracieux. Il porte sur la symbiose entre la démocratie coopérative d'une part et le sens communautaire d'entraide d'autre part.

2. La vertu de l'épargne

La vertu de l'épargne est la qualité de l'épargne, les bienfaits de l'épargne. Elle constitue la base de lancement des coopératives. Elle porte sur la constitution d'un patrimoine individuel et collectif.

(4) DESFORGES, J-G (1986 - 87) : « Les valeurs coopératives et défis dans les caisses d'épargne et de crédit au Québec ». Révue : Coopératives et développement, vol. 18, n°2, pp. 259-263, 1986-87.

3. Le don

Le don est une libéralité à titre gracieux. Il porte sur les offrandes faites par les membres fondateurs de la coopérative pour permettre à celle-ci de faire face à certaines de ses charges d'exploitation.

4. La paroisse et le service de la collectivité

La paroisse ici montre le lieu de rencontre des futurs sociétaires. A ce lieu ils discutent des problèmes communautaires. La paroisse et les quartiers constituent un milieu de vie de base qui donnait à la coopérative son identité.

Section 2 : La portée des valeurs fondamentales.

Les valeurs fondamentales dans une coopérative sont comparables à la matière première dans une société industrielle. Leur présence est indispensable dans la fabrication des produits finis. Les valeurs fondamentales peuvent permettre l'amélioration des critères de performance qui sont notamment : le capital social, le chiffre d'affaires. Dans la suite, nous allons montrer la place de choix qu'occupent tour à tour, la qualité de l'épargne, le travail gracieux, le don et le lieu indiqué de rencontre des fondateurs dans les coopec.

A. La qualité de l'épargne et le travail gracieux

1. La qualité de l'épargne

Dans une de leurs études menées en 1964, TREMBLAY et FORTIN (5) ont fait le constat suivant : « 28 % des familles québécoises empruntaient de l'argent dans les compagnies de finance et le remboursaient à des taux d'intérêt exorbitants, 19 % avaient recours aux coopératives et 13 % aux banques.

(5) M.A. TREMBLAY, G. FORTIN : « Les comportements économiques de la famille salariée du Québec ». Les Presses de l'Université LAVAL, 1964. Québec.

Ils avaient également constaté qu'une proportion importante de sociétaires étaient aux prises avec des contrats de ventes conditionnels, abusifs sur la clause de repossesion à laquelle s'ajoutaient des taux d'intérêt usuraires ». Pour conclure, ils disent que c'est en partie pour sortir les sociétaires de ce réseau et pour contrer la concurrence plus ou moins agressive des banques que les coopératives s'y impliquèrent tout en stimulant à nouveau le sens de l'épargne et de la prévoyance.

D'après cette analyse, on se rend donc compte que la vertu de l'épargne permet aux sociétaires de sortir de l'endettement et de pouvoir payer au comptant ce dont ils ont besoin.

L'économiste J.G. DESFORGES (6) n'est pas resté muet sur cette valeur. Il ajoutait que le dépôt stimulé de fonds permettait aux sociétaires de financer des emprunts acceptables que constituaient les prêts hypothécaires.

2. Le travail gracieux

Dans ce contexte de crise économique que nous traversons, au moment où dans les banques les employés travaillent moyennant un salaire, dans les coopec, notamment pendant la phase de lancement, les employés travaillent souvent à titre gracieux, offrent même des dons pour permettre à la coopérative de faire face à certaines charges d'exploitation. Ce type de comportement ne facilite pas l'accroissement des adhérents car le travail non rémunéré n'est pas attractif pour beaucoup de membres potentiels.

B. Le don et le lieu de rencontre

1. Le don

Offrir un don nécessite un attachement particulier. Faire un don à une coopérative montre combien plus fort est l'amour que les fondateurs ont à l'égard de leur entité.

(6) J-G DESFORGES : Op. Cit. Page 389.

L'histoire des coopératives étrangères et camerounaises nous apprend qu'à leur création, les membres offraient leurs locaux et le mobilier de bureau pour la tenue des réunions. Dans la société coopérative, l'une des particularités est cette donation, ce qui montre la solidarité entre les membres. Suivant cette analyse, le don participe parfois à la réussite des coopératives.

2. Le lieu de rencontre

La création de toute entreprise nécessite un lieu de rencontre des fondateurs. Ainsi, au CANADA des années 1960, les seuls lieux indiqués lors de la constitution des coopératives étaient « la paroisse et les quartiers ». Au Cameroun et en particulier dans les villes de Douala, la plupart des coopec dès le départ font appel à l'informel c'est-à-dire n'ont pas un immeuble fixe pour traiter leurs affaires, les quartiers en particulier, les domiciles de responsables servent de lieux de rencontre. C'est au fur et à mesure que la coopec se développe qu'elle se trouve un local fixe qui sert de lieu de rencontre. On peut donc dire d'une manière générale que la paroisse (l'église) ne joue aucun rôle dans les coopec camerounaises même si certain membre de l'église catholique à l'instar de la Soeur Marie ROUMY à Nylon continue à jouer un rôle prépondérant dans le mouvement coopératif.

Conclusion partielle :

La valeur fondamentale peut se définir en partie à travers la valeur d'usage, la valeur d'échange et la valeur travail. En plus, à travers la dimension associative de la coopérative, la valeur coopérative peut être une valeur humaine, morale. Dans ce sens, l'entraide et la solidarité peuvent être considérées comme des valeurs coopératives. Au CANADA, ces valeurs fondamentales sont : le bénévolat, la vertu de l'épargne, le don et la paroisse. Elles y sont importantes dans la mesure où l'épargne permet aux sociétaires de sortir de l'endettement et de payer comptant ce dont ils ont besoin. Le bénévolat a permis l'accession des coopec à l'autonomie financière. Le don a permis la viabilité de la coopérative et la paroisse a favorisé la mise sur pied des coopec.

En cette fin de premier chapitre, on peut se poser la question de savoir si les valeurs fondamentales reconnues comme telles au CANADA sont parmi celles qui permettent la réussite des coopec de Douala ? Avant de répondre à cette question au chapitre 3, nous allons à travers le chapitre 2 présenter les différentes coopec de Douala.

Chapitre II : Développement des coopec à Douala

Ce chapitre est divisé en deux sections. La première présente le statut juridique des coopératives d'épargne et de crédit. On y retrouve la loi coopérative n° 73/15 du 07/12/1973, la loi coopérative n° 92/006 du 14/08/1992 et les différences marquant le statut coopératif du Cameroun. La seconde partie montre comment ces coopératives ont évolué ces dernières années.

Section 1 : Le statut juridique des coopec.

L'organisation coopérative au Cameroun a été régie dans un premier temps par la loi n° 73/15 du 07 Décembre 1973. Cette loi favorisait la main mise de l'Etat dans la gestion des coopératives. C'est pourquoi elle a été plus tard remplacée par la loi n° 92/12/006 du 14 Août 1992 et son décret d'application n° 92/455/PM du 23/11/1992 qui réorganise le mouvement coopératif au Cameroun.

Après avoir présenté la première et la seconde loi nous allons mettre en relief les différences qui marquent l'évolution du statut coopératif.

A. La loi coopérative n° 73/15 du 07 décembre 1973

Cette loi relate d'une part les éléments constitutifs du fonctionnement d'une coopérative et d'autre part, les responsabilités du Ministre de tutelle.

1. Les éléments constitutifs du fonctionnement d'une coopérative d'épargne et de crédit.

La loi coopérative n° 73/15 du 07/12/73 exigeait en son article 5 qu'à la création d'une coopérative, il fallait un minimum de dix membres. En son article 17, elle stipulait que la responsabilité de chaque membre était en principe limitée à deux fois le montant de la part sociale. Toutefois, les statuts pouvaient avec accord du Ministre de tutelle, fixer une responsabilité plus étendue et instituer une forte solidarité entre les membres. En son article 34, la loi disposait que la société coopérative était gérée par un Directeur ou un Gérant pris en dehors d'elle.

Le décret coopératif n° 74/874 du 29/10/74 stipulait en son article 2 qu'à la création d'une coopérative, le dossier constitutif était composé de sept exemplaires de copies de statut. En son article 46, le décret disposait que le montant de la part sociale pouvait être substitué aux apports en espèces, des prestations de travail, de bétail, d'équipement et produits agricoles.

2. Les responsabilités du Ministre de tutelle

Le Ministre de tutelle pouvait charger un membre de la gérance de celle-ci. En son article 37, la loi disposait qu'il soit fait annuellement avant toute distribution des ristournes sur les excédents nets annuels, un prélèvement de 20 % dont 15 % destinés à la constitution d'un fonds de réserves obligatoires et 5 % affecté au fonds d'éducation. Le Ministre de tutelle pouvait accorder des dispenses à la constitution de ces fonds. Le décret d'application préciserait les modalités d'utilisation de ces fonds. En son article 38, la loi stipulait que les coopératives ne pouvaient réaliser des investissements qu'après approbation du Ministre de tutelle. En son article 39, la loi disposait que les coopératives ne pouvaient octroyer des crédits à d'autres coopératives qu'après autorisation du Ministre de tutelle. En son article 40, le Ministre de tutelle avait notamment pour mission d'aider à la gestion et au développement des coopératives. En son article 41, le Ministre de tutelle assurait l'inspection et le contrôle de gestion des coopératives. A cet effet, il pouvait désigner un ou plusieurs de ses agents, ou faire appel à un ou plusieurs comptables agréés à l'effet de vérifier les livres, la caisse, le portefeuille et les valeurs de la société. En son article 42, le Ministre de tutelle pouvait procéder ou faire procéder à une enquête sur la situation financière des coopératives.

B. La loi coopérative n° 92/12/006 du 14 Août 1992

Cette loi relate d'une part les éléments constitutifs du fonctionnement d'une coopérative d'épargne et de crédit et d'autre part, les responsabilités des dirigeants de coopec.

1. Les éléments constitutifs du fonctionnement d'une coopec

Aux termes de la loi 92/006 du 14/08/1992 les coopératives se créent librement par tout citoyen ayant atteint la majorité légale ou s'étant fait émanciper conformément à la législation en vigueur.

Selon l'article 44 du décret loi 92/0068, les organisations coopératives ayant leur siège social au Cameroun, agréées sous des régimes antérieurs à la loi n° 73/15 du 07 Décembre 1975 portant statut des sociétés coopératives au Cameroun, sont tenues de prendre leur inscription conformément aux dispositions de la loi et à celles du présent décret, dans un délai de douze mois à compter de la date de sa publication.

C'est suivant cette nouvelle loi qu'on constate que la première date d'immatriculation est celle de l'année 1993. Pourtant bien longtemps déjà, les coopératives existaient notamment la Caisse Populaire de Douala, immatriculée le 30/12/93 alors qu'elle est née et fonctionne depuis 1976.

2. Les responsabilités des dirigeants des coopec

L'Assemblée Générale de la coopec élit le Directeur et lui délègue le pouvoir de gestion. Le contrôle des documents comptables se fait par une personne ayant au minimum un baccalauréat en techniques quantitatives de gestion.

C. Points de divergence entre les deux lois coopératives

Ces différences s'articulent autour de trois points : la différence au niveau des formalités à remplir lors de la constitution des coopec, la différence au niveau du fonctionnement et, enfin, la différence au niveau de l'indépendance.

* **Divergences au niveau des formalités constitutives des coopec.**

Actuellement, la loi 92/12/006 exige en son article 9 un minimum de sept fondateurs à la création des coopec alors que l'ancienne loi en exigeait dix. La loi 92 stipule que tous les membres sont responsables solidairement et individuellement du résultat de la coopec. La loi de 92 laisse une latitude à l'Assemblée Générale de la coopec concernant les apports en nature. Le décret loi de 92 prévoit en son article 8 que lors de la constitution du dossier coopératif, les membres doivent présenter trois copies de statut alors qu'on en demandait sept en 1973.

* **Divergences au niveau du fonctionnement des coopec.**

L'article 39 de la loi 92/12/006 stipule, contrairement à la loi 73, que seule l'Assemblée Générale de la coopec choisit son contrôleur de gestion. En son article 30, la loi dispose que le Directeur peut être membre; ou non de la société coopérative. En son article 18, la loi laisse une certaine latitude à l'Assemblée Générale Annuelle de la société coopérative de fixer les plafonds d'investissement. En son article 77, la loi dispose que la coopérative est exonérée de l'impôt sur les sociétés uniquement tandis qu'au paravant, la coopérative était exemptée de tous les impôts. Actuellement, ce n'est que l'Assemblée Générale qui élit et délègue le pouvoir de gestion au Directeur. En son article 45, la loi stipule que la responsabilité des membres vis-à-vis des obligations est portée à cinq fois au minimum le montant des parts sociales souscrites contre deux fois le montant de la part sociale souscrite dans les années 1973.

* **Divergences au niveau de l'indépendance des coopec.**

Désormais, il y a une auto gestion car tout est laissé à la charge des membres. L'article 27 de la nouvelle loi stipule que c'est le Comité de Surveillance qui procède à une enquête sur la situation financière des coopec.

Dans ce qui suit, nous allons voir l'ampleur avec laquelle les agents économiques de Douala ont créé les coopec en se fondant sur les deux précédentes lois.

Section 2 : L'évolution des coopératives d'épargne et de crédit à Douala.

Cette section présente la liste des coopec de Douala depuis l'ancienne loi coopérative de 1973 et leur floraison.

A. La liste des coopératives d'épargne et de crédit de Douala

Selon la Délégation Provinciale de l'Agriculture, Service des Coopératives, il existe vingt quatre coopératives d'épargne et de crédit (coopec) à Douala jusqu'au 31 Décembre 1996. Elles sont inscrites dans le registre provincial des coopératives du Littoral.

Nous allons présenter ces coopec dans le tableau n°1 que nous allons par la suite commenter avec l'aide des rapports annuels d'activité de plusieurs coopératives (telles que la coopérative d'épargne et de crédit - Cameroun, la coopérative d'épargne et de crédit des travailleurs de CAMSTEL de Bonabéri, la coopérative d'épargne et de crédit N KING ...).

Tableau n° 1 : Liste nominative des coopec dans la ville de Douala.

Nombre	Dénomination	N° d'inscription	date d'inscription	Siège social	Ressort territorial	Adresse
1	Société Coopérative d'Epargne et de Crédit de Douala (CPD)	LT/Co/28/93/0010	30/12/93	Douala	Département du Wouri	13063 Douala Madagascar Nylon
2	Société Coopérative d'Epargne et de Crédit de la Douane de Douala (Caisse Populaire de la Douane)	LT/Co/28/94/0013	12/01/94	Douala	Douala Ville	4049 Douala
3	Société Coopérative d'Epargne et de Crédit des travailleurs de SICABO de Douala «CPCTS»	LT/Co/28/94/0016	14/01/94	Douala SICABO	Zone Industrielle de Bassa - Douala	1897 Douala
			- 16 -			

4	Société Coopérative d'Epargne et de Crédit de Bepanda (BCC ULTD)	LT/Co/28/94/022	24/01/94	Bepanda	Bepanda et environs - Département du Wouri	2660 Douala
5	Société Coopérative d'Epargne et de Crédit des employés de la RNCF (NRWCUS LTD)	LT/Co/28/94/0032	25/01/94	Douala	Douala et ses environs	654 Douala
6	Société Coopérative d'Epargne et de Crédit des travailleurs de CAMSTEL de Bonabéri	LT/Co/28/94/0039	01/02/94	Bonabéri	Zone Industrielle de Bonabéri	1336 Douala
7	Société Coopérative d'Epargne et de Crédit de Ndokoti (CAISCAM)	LT/Co/28/94/0068	31/03/94	Ndokoti	Ndokoti	7438 Douala
8	Société Coopérative d'Epargne et de Crédit du Cameroun «CEC-Cameroun»	LT/Co/28/94/0350	08/11/94	Douala	Cameroun	3189 Douala

9	Société Coopérative d'Epargne et de Crédit MAPOO du Littoral	LT/Co/28/95/0575	04/04/95	Douala	Province du Littoral	1215 Douala
10	Société Coopérative d'Epargne et de Crédit pour l'auto développement du Littoral et du Centre	LT/Co/28/95/0583	10/04/95	Douala	Province du Littoral et du Centre	3585 Douala
11	Coopérative Mutuelle d'Epargne et de Crédit du Cameroun «MEC-Cameroun»	LT/Co/28/95/0725	03/05/95	Douala	Cameroun	3086 Douala
			- 17 -			

12	Société Coopérative d'Epargne et de Crédit (Banque du Monde Rural) du Cameroun	LT/Co/28/ 95/0767	22/05/95	Douala	Cameroun	962 Douala
13	Société Coopérative d'Epargne et de Crédit pour le financement des projets d'auto - développement communautaire du Cameroun « F C G »	LT/Co/28/ 95/0771	24/05/95	Douala	Cameroun	4547 Douala
14	Société Coopérative d'Epargne et de Crédit paysanne du Cameroun « C.E.C.P »	LT/Co/28/ 95/0820	20/06/95	Douala	Cameroun	2104 Douala
15	Société Coopérative d'Epargne et de Crédit NKING du Cameroun	LT/Co/28/ 95/0821	20/06/95	Douala	Cameroun	11832 Douala
16	Epargne - Crédit à l'Investissement et à la Consom- mation « E.C.I.C »	LT/Co/28/ 95/1018	18/07/95	Douala	Départe - ment du Wouri	11066 Douala
17	Caisse Camerounaise d'Appui au Développement du Littoral « C.C.A.D.L »	LT/Co/28/ 95/1159	13/09/95	Douala	Cameroun	957 Douala
18	Société Coopérative d'Epargne et de Crédit pour l'Investissement du Cameroun « BEST TWENTY FINANCE »	LT/Co/28/ 95/1301	28/12/95	Douala	Cameroun	4096 Douala

19	Société Coopérative d'Epargne et de Crédit de l'Estuaire du Wouri « Compagnie Financière de l'Estuaire » COFINEST	LT/Co/28/ 96/1433	01/03/96	Douala	Province du Littoral	12704 Douala
20	Coopérative d'Epargne et de Crédit pour le Développement du Cameroun « (CAMED) »	LT/Co/28/ 96/1459	17/04/96	Douala	Cameroun	10257 Douala
21	Société Coopérative d'Epargne et de Crédit BANZOA du Cameroun «SOCOOBANS »	LT/Co/28/ 96/1471	26/04/96	Douala	Cameroun	1316 Douala
22	Société Coopérative d'Initiation à la Gestion de l'Epargne et du Crédit du Cameroun « MIGEC »	LT/Co/28/ 96/1480	03/05/96	Douala	Cameroun	1117 Douala
23	Société Coopérative d'Epargne et de Crédit pour l'Investissement et le Développement « C.E.C.I.D »	LT/Co/28/ 96/1537	14/06/96	Douala	République du Cameroun	1191 Douala
24	Fonds Coopératif d'Epargne et de Financement « FCEF »	LT/Co/28/ 96/1538	14/06/96	Douala	République du Cameroun	2066 Douala

Source : Délégation Provinciale de l'Agriculture (Service des coopératives).

Le tableau n° 1 ci-dessus présente l'expansion des coopératives d'épargne et de crédit à Douala. Il ressort de ce tableau qu'il existe actuellement à Douala vingt quatre (24) coopératives d'épargne et de crédit dont huit (8) ont été créées avant la réforme et les seize (16) autres après la réforme. Les huit coopec créées avant 1992 sont : la Caisse Populaire de Douala, la Caisse Populaire de la Douane, la coopec des travailleurs de SICABO, la coopec des employés de la RNCFC, la coopec de Ndokoti, la coopec paysanne du Cameroun, la coopec NKING et la coopec des employés de CAMSTEL de Bonabéri. Ceci laisse entendre que la réforme a été un incitateur pour l'exclusion du mouvement coopératif, d'où une création moyenne de 8 coopec par an contre 8 seulement entre 1961 et 1991. Cette situation d'exclusion serait-elle due à la déconfiture du système bancaire en place ? ou alors à la mise sur pied d'un nouveau système de collecte de fonds qui consiste à aller d'une porte à une autre ?.

L'expansion des coopec s'articule autour du nombre d'épargnants des coopec, leurs membres, les frais d'adhésion, la constitution de leurs ressources financières, leur exercice social et leur durée de vie, leur capital social initial et leurs parts sociales et, enfin leur résultat d'exploitation .

B. L'expansion des coopec à Douala.

a. Le nombre d'épargnants des coopec

Le nombre d'épargnants d'une coopec dépend de sa publicité, de ses aptitudes à convaincre les usagers et surtout de la qualité de ses services. Nous allons retenir deux exemples montrant l'évolution des épargnants dans certaines coopératives.

- Selon le rapport d'activité au 30/06/96 de la coopérative d'épargne et de crédit-Cameroun (CEC-Cameroun), le nombre d'épargnants a connu un accroissement. Au 30/06/95, ce nombre était de 112 épargnants, un an après il est passé à 200, soit un taux d'accroissement de 78 %.

- Selon le rapport d'activité au 30/06/95 de la coopérative d'épargne et de crédit des travailleurs de CAMSTEL de Bonabéri, le nombre d'épargnants a connu un accroissement. En 1992/93, cette coopérative comptait 144 épargnants, en 1993/94, elle en comptait 122 et en 1994/95, 182 épargnants, soit un accroissement de - 15 % de 1992/93 à 1993/94 et de 49 % de 1993/94 à 1994/95.

b. Les membres des coopec

Les membres sont ceux qui paient les frais d'adhésion, souscrivent et libèrent les parts sociales dans la coopérative. Ils bénéficient des taux d'intérêts modérés dans le cas d'un emprunt. Ils sont responsables solidairement et individuellement du résultat de la coopérative.

Le nombre minimum de membres est de sept selon la loi. Nous avons constaté que les vingt quatre coopec de Douala respectent cette disposition légale. Les coopératives d'épargne et de crédit comprennent deux types de membres :

- Les fondateurs (promoteurs)
- Les adhérents
- * Les fondateurs (promoteurs)

Ce sont ceux qui sont présents depuis l'élaboration du projet jusqu'à la première Assemblée Générale Constitutive.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de fondateurs de certaines coopec lors de leur création.

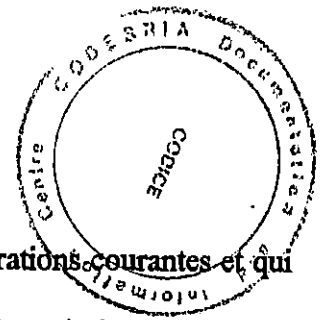
Tableau n° 2 : Nombre de fondateurs à la constitution des coopec.

Coopératives d'épargne et de crédit (coopec)	Nombre de fondateurs
- coopec des travailleurs de CAMSTEL	15
- coopec - Cameroun	15
- coopec MAPOO	13
- coopec NKING	19
- coopec à l'Investissement et à la Consommation	14
- coopec de la Douane	12

Source : Travaux propres de l'auteur.

* Les adhérents

Ce sont ceux qui arrivent après la première Assemblée Générale Constitutive et doivent produire une demande manuscrite d'adhésion.



Les usagers

Ce sont des personnes qui effectuent uniquement des opérations courantes et qui ne sont pas des membres statutaires. Ils ne peuvent bénéficier ni prêts, ni ristournes selon l'article 13 de la loi 92.

Nous allons donner deux exemples montrant l'évolution des membres dans certaines coopératives.

- Selon le rapport d'activité au 30/06/96 de la coopérative d'épargne et de crédit - Cameroun (CEC-Cameroun), le nombre de membres a connu un accroissement dans le temps. Au 30/06/95, ce nombre était de 58 membres, un an après il est passé à 100, soit un taux d'accroissement de 72 %.

- Selon le rapport d'activité au 30/06/95 de la coopérative d'épargne et de crédit des travailleurs de CAMSTEL de Bonabéri, le nombre de membres a évolué dans le temps. En 1993, cette coopérative comptait 44 membres, en 1994, elle en comptait 21 et en 1995, 32 membres. On constate que la variation du nombre de membres est très forte d'une année à une autre. De 1993 à 1994, on lit une diminution de 52 % du nombre de membres et de 1993 à 1995, on a une diminution de 27 % du nombre de membres. Toutefois, de 1994 à 1995, on constate une reprise de l'accroissement du nombre de membres soit 52 %.

c. Les frais d'adhésion dans les coopec

Tous les membres des coopec paient les frais d'adhésion. Leur montant varie en fonction des coopératives. Exemple dans la coopérative d'épargne et de crédit NKING du Cameroun, les frais d'adhésion sont de 100.000 F cfa, dans la coopérative d'épargne et de crédit pour l'auto développement du Littoral et du Centre (CODE), les droits d'adhésion sont de 25.000 F cfa, dans la coopérative d'épargne et de crédit de Ndokoti, les droits d'adhésion sont de 1.400 F cfa. Ceci signifie que les frais d'adhésion dépendent aussi de la dimension de la coopérative.

d. La constitution des ressources financières des coopec

Les rapports d'activités des coopec de 1993 et de 1996 attestent que les ressources financières des coopec sont constituées :

- du capital social
- de droit d'adhésion
- des réserves légales créées par prélèvement sur les excédents de l'exercice, des réserves facultatives prévues par les statuts.
- dépôts des usagers auprès de la coopérative
- des dons, legs des organismes donateurs publics et privés.
- des emprunts

e. L'exercice social et la durée de vie des coopec

Chaque coopec a la liberté de choisir son année financière (la période sur laquelle va s'étaler son activité sociale) à condition qu'elle respecte sa propre réglementation.

Chaque coopérative d'épargne et de crédit est libre de déterminer la longueur de sa durée de vie à condition qu'elle n'excède pas 99 ans.

f. Le capital social initial et les parts sociales des coopec

Le capital social est constitué du pourcentage des parts sociales libérées à la constitution. Il varie selon les coopératives. La loi n'a pas prévu un minimum de capital social.

Les parts sociales sont les titres de participation dans une coopérative. Les parts sociales sont nominatives, indivisibles et ne sont transmissibles qu'avec l'agrément du conseil d'administration. La loi fixe un maximum de part sociale à détenir par un membre à 20 % du capital social. La libération des parts sociales se fait généralement en espèce.

g. Le résultat d'exploitation des coopec

Le but de toute entreprise est de réaliser un bénéfice. C'est ainsi qu'à la fin d'une certaine période la coopérative marque un point pour analyser sa situation. Elle est donc obligée d'établir un compte d'exploitation qui relate son évolution.

Ci - après, nous allons donner un exemple montrant le résultat d'exploitation au cours de l'activité 1995/1996 de la coopérative d'épargne et de crédit - Cameroun (CEC-Cameroun) qui est presque à sa deuxième année d'activité depuis sa création.

**Tableau n°3 : Compte d'exploitation de la CEC-Cameroun
du 01/07/95 au 30/06/96**

Emplois (Charges)	Ressources (Produits)
* Intérêts payés sur les ressources :	* Intérêts reçus (rémunération du capital, placements financiers) 6.500.000
- permanentes (capital, parts sociales) 1.200.000	
- intermittentes (dépôts rémunérés) 1.800.000	
	* Frais et Commissions encaissés :
	- frais ouverture de compte 2.200.000
	- frais de recherche historique 800.000
	* Autres produits :
	- frais d'adhésion 500.000
Total charges 3.000.000	Total produits 10.000.000
Total 1 : Marge d'activité = 7.000.000	
* Frais généraux :	
- rémunération du travail (salaires) 4.000.000	
- consommation de transport 2.000.000	
- consommation de service (Téléphone, fax) 1.200.000	
(timbres) 200.000	
- consommations diverses (énergie) 700.000	
(loyer) 2.400.000	
(matières et fournitures) 2.500.000	
Total frais généraux 13.000.000	
Total 2 : Résultat d'exploitation = 6.000.000	
* Amortissement des immobilisations. -	
Total 3 : Résultat net d'exploitation (solde déficitaire) = 6.000.000	

Source : Rapport annuel d'activité de la CEC-Cameroun au 30/06/96.

Ce tableau n°3 montre que la coopérative d'épargne et de crédit - Cameroun (CEC-Cameroun) a enregistré une perte d'exploitation (résultat déficitaire) de 6.000.000 au cours de cet exercice. Généralement, lorsqu'une coopérative prend en compte toutes ses charges effectives (rémunération du travail des adhérents, diverses consommations ...), il est souvent difficile de réaliser un excédent net au cours de ses premières années d'activité.

Il faut noter que le compte d'exploitation de la CEC-Cameroun n'obéit pas aux prescriptions et à la déontologie coopérative. C'est ainsi que les frais d'adhésion qui constituent un capital non remboursable devraient figurer plutôt comme capitaux longs dans la rubrique capitaux propres de l'entreprise et dont dans le bilan et non dans le compte d'exploitation. Les produits se trouvent donc majorés de 500.000 F. De plus, il ne figure aucun amortissement des immobilisations, ce qui est manifestement impossible compte tenu du fait de l'existence de l'entreprise. Dans l'ensemble, les coopec disposent d'une période de deux ans pour présenter leur premier rapport d'activité chiffré, la loi leur autorise de plus, de pouvoir engager un titulaire d'un baccalauréat en techniques quantitatives de gestion, ce qui n'est pas toujours une garantie de la bonne tenue des livres comptables et de la bonne tenue des états financiers. En fin la terminologie utilisée dans le compte d'exploitation de la CEC-Cameroun n'est pas toujours conforme au plan comptable. C'est ainsi qu'au lieu de frais généraux dans la rubrique charges, on doit plutôt entendre autres charges.

L'activité principale des coopératives d'épargne et de crédit est la collecte des fonds auprès de ses sociétaires et la distribution des crédits. La collecte de fonds crée des charges et la distribution des crédits génère les produits. La différence entre le total des ressources et les intérêts payés sur les ressources donne la marge d'activité. Cette dernière doit financer les frais généraux et permettre d'en dégager un résultat d'exploitation.

L'activité de cette coopérative est encore à un niveau relativement faible par rapport à sa structure de charges bien que le revenu de son activité (intérêts reçus) représente 65 % du total de ses ressources. Les fonds empruntés (intérêts payés sur les ressources) ne lui coûtent pas cher. Les frais généraux sont trop élevés. Le montant des salaires et des loyers est élevé. Cette coopérative a intérêt à rendre le niveau des frais généraux compatibles à l'activité en réduisant l'effectif de son personnel ou en baissant les salaires et le poste loyer. La perte d'exploitation est importante dans la mesure où elle représente 60 % des ressources totales.

Conclusion partielle :

Dans ce chapitre, nous avons analysé les statuts juridiques des coopératives d'épargne et de crédit au Cameroun et nous avons décrit l'évolution des coopec à Douala. Nous pouvons retenir de ce chapitre que la loi coopérative actuelle responsabilise totalement les membres des coopec vis-à-vis de la gestion de leur structure. Pour confirmer cela, le ministère de tutelle se désengage dans le fonctionnement des coopec. Depuis 1993, l'évolution du nombre de coopec enregistrées est importante. On compte vingt quatre coopec à Douala, mais on ignore la place des valeurs coopératives dans cette évolution des coopec de Douala.

DEUXIEME PARTIE :

LE ROLE DES VALEURS FONDAMENTALES SUR LES RESULTATS DES COOPERATIVES D'EPARGNE ET DE CREDIT.

Cette deuxième partie s'articule sur deux chapitres. Le troisième identifie les valeurs coopératives à Douala et le quatrième chapitre décrit l'influence des valeurs fondamentales sur le succès des coopératives d'épargne et de crédit de Douala.

Chapitre III : Identification des valeurs coopératives à Douala

Ce chapitre est divisé en deux sections. La première montre la méthode d'identification utilisée pour recueillir des informations et la dernière présente des résultats de l'identification.

Section 1 : Méthode d'identification utilisée.

Cette méthode d'identification nous présente la démarche statistique utilisée dans ce travail.

A. La démarche statistique

Pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, nous allons étudier un échantillon de la population considérée et exposer la technique d'enquête utilisée.

1. La population statistique et le choix de l'échantillon

La population désigne, d'une façon générale, tout ensemble sur lequel on mène une étude à caractère statistique. Dans le cadre de notre travail, la population statistique est l'ensemble des coopératives d'épargne et de crédit de Douala. Notre observation porte sur un sous - ensemble des coopératives d'épargne et de crédit. Il s'agit d'un échantillon de douze coopératives d'épargne et de crédit représentant 50 % de la population totale. Cet échantillon est constitué de :

- COFINEST (Compagnie Financière de l'Estuaire)
- CNEC (Coopérative Nationale d'Epargne et de Crédit)
- CECD (Caisse d'Epargne et de Crédit pour le Développement)
- Caisse Populaire de la Douane
- CEC (Banque du Monde Rural)
- CECP (Caisse d'Epargne et de Crédit Paysanne).

- coopec des travailleurs de CAMSTEL
- coopec de Ndokoti
- coopec MAPOO
- coopec de Bepanda
- coopec des travailleurs de SICABO
- coopec des employés de la RNCFC.

Nous allons diviser les douze coopec en deux groupes de six coopec chacun. Le premier groupe constitué de COFINEST, la CNEC, la CECD, la Caisse Populaire de la Douane, la Banque du Monde Rural et la CECP servira de témoin. Il s'agit des coopec qui réussissent le mieux actuellement à Douala. Ainsi leur nombre de membres est croissant de même que leur chiffre d'affaires. Le second groupe constitué de coopec des travailleurs de CAMSTEL, de coopec de Ndokoti, de coopec MAPOO, de coopec de Bepanda, de coopec des travailleurs de SICABO et de coopec des employés de la RNCFC, est constitué des coopec en difficulté qui ne réussissent pas ces derniers temps à Douala. Leur chiffre d'affaires et leur nombre de membres sont décroissants. Nous allons comparer les résultats des enquêtes réalisées sur le premier groupe aux résultats des enquêtes réalisées sur le deuxième groupe. Ce qui nous permettra de retenir les critères de gestion qui permettent aux coopec du premier groupe de réussir. Ces critères de gestion devront être adoptés et appliqués dans les coopec en difficulté, si elles veulent sortir de la situation déficitaire dans laquelle elles se trouvent.

2. La technique d'enquête utilisée

Les enquêtés choisis sont les membres des coopératives d'épargne et de crédit parce qu'ils sont pour la plupart fondateurs et adhérents des coopératives. Cette technique d'investigation comporte :

- les objectifs du questionnaire (8)
- l'élaboration du questionnaire

(8) Ce questionnaire est présenté dans l'annexe.

a. Objectifs du questionnaire

- Il s'agit : - d'identifier les différentes valeurs fondamentales qu'on rencontre dans les coopératives d'épargne et de crédit de Douala ;
- de mesurer leur impact sur les résultats.

b. Elaboration du questionnaire

Nous avons confectionné un questionnaire dans lequel nous avons prévu trois types de questions.

- Les questions fermées à choix unique,
- Les questions ouvertes,
- Les questions fermées à choix multiple,

Les questions fermées à choix unique sont les questions auxquelles, l'enquêté peut répondre par « oui » ou par « non ».

Exemple : Vous arrive t-il souvent de travailler gratuitement ? oui / non.

Les questions ouvertes : laissent la possibilité à l'enquêté de formuler librement son opinion sur la question posée.

Exemple : Quelles sont les valeurs qui vous animent dans la création et le fonctionnement de votre coopérative ?

Les questions fermées à choix multiple donnent la possibilité au répondant de choisir entre plusieurs éventualités mentionnées sur le questionnaire. On lui laisse également la possibilité d'ajouter les réponses libres en dehors de celles qui sont proposées.

Exemple : Quels types d'épargne connaissez-vous ?

En nature

En espèce

Autres (Précisez)

Section 2 : Le résultat de l'identification

Les questionnaires étant conçus, nous les avons multipliés et administrés auprès des membres des coopec. Cependant, nous nous sommes parfois heurtés à des difficultés d'ordre humain et matériel. Ces difficultés ne nous ont pas empêché d'obtenir des résultats de l'identification.

A. Les difficultés de l'enquête

1. Sur le plan humain

Certains membres fondateurs se méfiaient des questions qui leur étaient posées et refusaient tout simplement d'y répondre. De même, l'indisponibilité des sociétaires ne nous a pas permis d'obtenir facilement les informations que nous désirions.

2. Sur le plan matériel

L'absence des moyens financiers a constitué une difficulté majeure tout le long de cette recherche. Cette absence de moyens matériels ne nous a pas permis d'honorer les rendez-vous auprès des enquêtés. Elle ne nous a non plus permis d'obtenir la documentation appropriée concernant notre travail.

B. Les valeurs fondamentales identifiées.

A la suite de l'enquête, nous avons procédé à l'analyse des résultats obtenus.

1. Le dépouillement

Il consiste à faire le décompte des unités observées selon les particularités du caractère étudié. Il s'agissait donc pour nous de dénombrer les réponses qui convergeaient vers une même idée et qui étaient rattachées à chaque objectif recherché.

Le tableau ci-après relève le taux de réalisation de l'enquête auprès des membres.

Tableau n° 4 Taux de réalisation de l'enquête auprès des membres fondateurs.

Coopératives d'épargne et de crédit	Questionnaires distribués	Questionnaires répondus	Taux de réalisation
COFINEST	10	9	90 %
CNEC	10	8	80 %
CECD	10	4	40 %
CPD	10	8	80 %
BMR	10	6	60 %
CECP	10	4	40 %
CEC des travailleurs de CAMSTEL	10	3	30 %
CEC de Ndokoti	10	7	70 %
CEC MAPOO	10	5	50 %
CEC de Bepanda	10	7	70 %
CEC des travailleurs de SICABO	10	9	90 %
CEC des employés de la RNCFC	10	8	80 %
Moyenne	120	78	65 %

Source : Travaux propres de l'auteur.

Le tableau n°4 relève que nous avons distribué cent vingt (120) questionnaires dans douze (12) coopératives d'épargne et de crédit sur les vingt quatre (24) recensées à Douala. La moyenne de distribution a été de dix (10) questionnaires par coopec. Parmi les cent vingt questionnaires distribués, soixante dix huit (78) seulement nous ont été retournés, soit un taux global de réalisation de soixante cinq pourcent (65 %).

2. Les valeurs fondamentales reconnues dans les coopec de Douala.

Les tableaux ci-après indiquent les valeurs fondamentales des coopec de Douala et le taux de réalisation de ces valeurs fondamentales par des membres. Il s'agit d'abord des valeurs fondamentales des coopec en expansion et, ensuite des valeurs fondamentales des coopec en difficulté.

Tableau n°5 Valeurs fondamentales reconnues par les membres dans le premier groupe des coopec. (coopec en expansion).

Valeurs fondamentales des coopec de Douala	Questionnaires répondus par oui	Taux de réalisation
Vertu de l'épargne	39 / 39	100 %
Bénévolat	32 / 39	82 %
Don	08 / 39	20,5 %

Source : Travaux propres de l'auteur.

Les réponses aux questionnaires administrés nous apprennent à partir du tableau n°5 que la vertu de l'épargne et le bénévolat sont deux valeurs fondamentales des coopec de Douala en expansion.

Cent pourcent (100 %) d'enquêtés attestent que la vertu de l'épargne est un facteur d'expansion des coopec. La vertu de l'épargne est admise par tous les enquêtés et constitue la condition nécessaire de l'existence des coopec. C'est un élément sans lequel, on ne parlerait de coopérative d'épargne et de crédit.

Concernant le bénévolat, environ 82 % des membres des coopec en expansion de Douala le reconnaissent comme un idéal coopératif qu'il faut mettre à contribution pour la réussite des coopératives. Cependant, environ 18 % des membres des coopec de Douala confirment que le bénévolat n'est pas une valeur coopérative car tous les travaux effectués sont prévus d'avance et budgetisés.

Tableau n°6 Valeurs fondamentales reconnues par les membres dans le deuxième groupe des coopec. (coopec en difficulté).

Valeurs fondamentales des coopec de Douala	Questionnaires répondus par oui	Taux de réalisation
Vertu de l'épargne	30 / 39	76 %
Bénévolat	10 / 39	25 %
Don	07 / 39	18 %

Source : Travaux propres de l'auteur.

Le tableau n°6 nous apprend que la vertu de l'épargne est reconnue comme une valeur coopérative des coopec en difficulté. En effet, 76 % des membres enquêtés attestent que la vertu de l'épargne est une valeur fondamentale alors que 24 % des membres ne la reconnaissent pas ainsi.

En ce qui concerne le don et le bénévolat, seulement 18 % et 25 % respectivement d'enquêtés affirment que ces valeurs sont importantes pour l'expansion des coopec.

En comparant le tableau n°6 au tableau n°5, on peut dire que seule la vertu de l'épargne est considérée comme une valeur fondamentale, à la fois par les membres des coopec en expansion et par ceux des coopec en difficulté. Toutefois, 24 % de membres des coopec en difficulté ne reconnaissent pas que la vertu de l'épargne est une valeur fondamentale alors que tous les membres (sans exception) des coopec en expansion reconnaissent que la vertu de l'épargne est une valeur fondamentale.

De la même manière, la comparaison du tableau n°6 à celle du tableau n°5 montre que dans les coopec en difficulté, le bénévolat n'est pas reconnu comme une valeur fondamentale par 75 % des membres enquêtés. Par contre, dans les coopec en expansion, 18 % seulement des membres ne reconnaissent pas le bénévolat comme une valeur coopérative.

Le don n'est reconnu que par 18 % d'enquêtés des coopec en difficulté et par 20,5 % d'enquêtés des coopec en expansion comme étant une valeur fondamentale.

Conclusion partielle :

Nous voici à la fin de ce chapitre qui nous a permis de mettre en relief la méthode d'identification et le résultat de l'enquête. Nous avons noté que le bénévolat et la vertu de l'épargne sont les principales valeurs coopératives de Douala. Le problème qui se pose maintenant est de savoir quel est l'impact du bénévolat et de la vertu de l'épargne sur les indicateurs de performance dans le cadre associatif des coopec de Douala ?

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Chapitre IV : L'influence des valeurs fondamentales sur le succès des coopec de Douala

Ce chapitre est divisé en deux sections. La première montre la relation entre les valeurs fondamentales et le succès des coopec. La dernière section présente des suggestions.

Section 1 : La relation entre valeurs fondamentales et la réussite des coopec.

Cette section met d'abord en relief le lien qui existe entre les valeurs fondamentales des coopec et leur réussite et, ensuite essaye de l'expliquer. Mais avant cela présentons les indicateurs de performance reconnus dans les coopec de Douala et en particulier dans sa dimension associative.

*** Les indicateurs de performance reconnus dans les coopec de Douala.**

Le tableau ci-après présente les indicateurs de performance reconnus dans les coopec de Douala en expansion ou non.

Tableau n°7 Indicateurs de performance reconnus par les membres des coopec en difficulté et celles en expansion .

Indicateurs de performance des coopec de Douala dans leur dimension associative	Questionnaires répondus par oui	Taux de réalisation
Chiffre d'affaires	78 / 78	100 %
Nombre de membres	72 / 78	92 %
Capital social	54 / 78	69 %

Source : Travaux propres de l'auteur.

Les réponses aux questionnaires administrés nous apprennent à travers le tableau n°7 que, le chiffre d'affaires, le capital social et le nombre de membres sont des indicateurs de performance des coopec de Douala.

Les résultats obtenus nous ont permis d'identifier des valeurs coopératives à travers l'importance des taux de réalisation que nous avons jugés pertinents pour l'analyse de chaque valeur. Ces critères sont en relation étroite avec les objectifs de notre questionnaire et sont rattachés aux différentes questions qui ont été posées aux membres des coopec. Pour chaque valeur, nous avons affecté un pourcentage de réalisation en fonction de la moyenne des réponses obtenues des questions auxquelles il se rattache. Par exemple pour une valeur telle que « la vertu de l'épargne », la correspondance est la question n°1 (Q1) du questionnaire (9). Cette valeur est reconnue par 100 % d'enquêtés comme étant fondamentale.

A. Lien entre valeurs coopératives et réussite des coopec

Nous présentons dans le tableau n°8, le résultat de l'enquête qui relate le lien entre les valeurs coopératives reconnues à Douala et la réussite des coopec. Dans le tableau n° 9, ce même lien concernera les coopec en difficulté.

Tableau n°8 L'impact des valeurs fondamentales sur la réussite des coopec : cas des coopec en pleine expansion.

Valeurs coopératives identifiées à Douala	Indicateurs de performance identifiés dans la dimension associative des coopec	% d'affectation des valeurs coopératives sur les indicateurs de performance
1) Vertu de l'épargne	1) Chiffre d'affaires	100 %.
	2) Nombre de membres	80 %
	3) Capital social	0 %
2) Bénévolat	1) Chiffre d'affaires	0 %
	2) Nombre de membres	48 %
	3) Capital social	0 %

Source : Travaux propres de l'auteur.

(9) Le questionnaire se trouve à l'annexe.

Le tableau n° 8 montre que la vertu de l'épargne affecte le chiffre d'affaires et le nombre de membres à concurrence de 100 % et de 80 % respectivement. Par contre la vertu de l'épargne n'influence pas le capital social. Le bénévolat affecte le nombre de membres à concurrence de 48 %. Cependant il n'affecte en rien le capital social et le chiffre d'affaires.

Tableau n°9 L'impact des valeurs fondamentales sur la réussite des coopec : cas des coopec en difficulté.

Valeurs coopératives identifiées à Douala	Indicateurs de performance identifiés dans le cadre associatif des coopec	% d'affectation des valeurs coopératives sur les indicateurs de performance
1) Vertu de l'épargne	1) Chiffre d'affaires	50 %
	2) Nombre de membres	50 %
	3) Capital social	0 %
2) Bénévolat	1) Chiffre d'affaires	2 %
	2) Nombre de membres	4 %
	3) Capital social	0 %

Source : Travaux propres de l'auteur.

Le tableau n° 9 montre que dans les coopec en difficulté, seule la vertu de l'épargne affecte, selon les enquêtés, le chiffre d'affaires et le nombre de membres à concurrence de 50 %. Le capital social n'est pas affecté par la vertu de l'épargne. De plus, le bénévolat n'affecte ni le chiffre d'affaires et le nombre de membres. Cependant, le bénévolat n'affecte nullement pas le capital social.

Lorsqu'on compare le tableau n°9 au tableau n°8, on constate que seule la vertu de l'épargne affecte les indicateurs de performance qui sont le chiffre d'affaires et le nombre de membres à concurrence d'au moins 50 %.

B. Explication du lien entre valeurs fondamentales et indicateurs de performance

Cette explication concerne d'abord les coopec qui réussissent et ensuite les coopec en difficulté.

Dans le groupe des coopec qui réussissent, le dépôt de fonds accroît le chiffre d'affaires, il permet de consentir des crédits aux membres. Ces crédits sont générateurs des recettes. Les crédits accordés suscitent l'adhésion de nouveaux membres qui ont besoin de promouvoir leurs affaires, d'améliorer leur mode de vie, d'oeuvrer à l'épanouissement de leur famille. L'épargne des membres apparaît ici comme facteur d'accroissement des recettes et du nombre des membres des coopec.

Pour ce qui est du bénévolat, son taux d'affectation sur le chiffre d'affaires et le capital social est nul. Mais le pourcentage d'affectation du travail gratuit sur le nombre de membres est non négligeable car les coopératives qui réussissent à Douala ont un minimum de promoteurs à leur création qui acceptent d'accomplir des actes bénévoles pour le bien-être de la coopérative.

Dans le groupe des coopec en difficulté, le dépôt de fonds apparaît aussi comme un facteur d'accroissement des recettes des coopec. Mais, on constate ici que ces dépôts ne sont souvent pas importants. Cette situation affaiblit ces coopec et diminue leur possibilité d'expansion.

En ce qui concerne le bénévolat dans les coopec en difficulté, on constate qu'il est pratiquement absent. Il n'y a pas un lien important entre le bénévolat et le chiffre d'affaires ou entre le bénévolat et le nombre de membres.

C. La comparaison des coopec de Douala à celles du CANADA.

Tableau n°10 Les valeurs fondamentales reconnues à Douala et au Canada.

Valeurs coopératives identifiées à Douala	Valeurs coopératives Canadiennes
<ul style="list-style-type: none">- La vertu de l'épargne- Le bénévolat	<ul style="list-style-type: none">- La vertu de l'épargne- Le bénévolat- La paroisse- Le don

Source : Travaux propres de l'auteur pour les valeurs coopératives de Douala et J-G DESFORGES (1986) pour les valeurs coopératives canadiennes.

Le tableau n°10 montre que le bénévolat et la vertu de l'épargne sont les deux valeurs fondamentales qu'on retrouve tant au Canada qu'à Douala. Cependant, il existe d'autres valeurs au Canada telles la paroisse et le don qui sont presque absentes à Douala.

Les coopératives d'épargne et de crédit de Douala en particulier sont des organisations presque nouvelles. On les connaît depuis les années 1971. Cependant, le Canada connaît ce mouvement depuis les années 1800. Au Canada, les lieux indiqués de rencontre des promoteurs à la constitution du mouvement coopératif étaient les paroisses car, celles-ci étaient le milieu de base où on rencontrait des personnes prêtes à former des coopératives. Dans les coopec de Douala, l'enquête ne relève pas un lieu spécifique de rencontre. Les membres peuvent se retrouver partout dans la ville. A Douala, comparativement au Canada, les membres considèrent le don comme une arme politique. Il n'est pas accepté dans certaines coopec pour contrecarrer les influences extérieures.

Section 2 : Les critiques et suggestions.

Cette section relève des anomalies rencontrées dans les coopec de Douala et essaye de faire des propositions à ces lacunes.

A. Les critiques aux coopec de Douala.

Les critiques faites aux coopec de Douala concernent la rentabilité, le plan comptable et fiscal, la sécurité de l'argent, le plan juridique et le plan organisationnel.

*** Critique du point de vue rentabilité**

Il n'y a pas souvent une rentabilité suffisante dans les coopec de Douala. Cette faible rentabilité est due à plusieurs raisons. Nous pouvons relever notamment l'épargne insuffisante et l'absence du bénévolat.

*** Critiques du point de vue comptable et fiscal.**

La loi coopérative actuelle laisse premièrement la liberté à chaque coopec de choisir son année financière à condition de la respecter. Deuxièmement, elle donne deux ans au maximum à toute coopérative de présenter son rapport annuel d'activité. Cette latitude devrait permettre aux dirigeants des coopec de respecter les délais de confection et de dépôt des documents de fin d'exercice. Cependant, on a relevé à la Délégation de l'Agriculture, service des coopératives, que celles-ci ne déposent pas à temps leurs rapports annuels d'activité et que les rapports déposés sont souvent incomplets.

Dans certaines coopec, il y a confusion de termes, par exemple au lieu de charges et produits dans le compte d'exploitation, on parle de ressources et emplois. Les frais d'adhésion devaient se trouver dans le bilan mais on les retrouve dans le compte d'exploitation. Il y a la non prise en compte de certaines charges telles que les amortissements des immobilisations.

* **Critique du point de vue de la sécurité de l'argent**

Dans certaines coopec comme la Caisse Populaire de la Douane, la CEC- Banque du Monde Rural, les mesures prises pour la sécurité de l'argent ne sont pas très indiquées. Le caissier n'est pas en sécurité du fait de la non détention d'un coffre fort dans un local approprié. Le caissier utilise souvent une petite caisse qui n'est pas suffisamment garnie. Il peut être sujet d'agressions.

* **Critique du point de vue juridique.**

Suivant le rapport annuel d'activité du Service Provincial du Régistre des Sociétés Coopératives et Groupes d'Initiative Commune au 31/12/96, certaines coopec sont dépourvues de la loi 92/006, alors qu'elles n'ont pas une meilleure compréhension de cette nouvelle loi. On note le manque d'éducation et de formation en coopérative à la création et l'insuffisance de ces deux éléments après la création. Pourtant, la loi de 92 stipule que les 5 % de réserves obligatoires qui étaient dans les années 1973 prélevés des excédents nets annuels et remis au Ministre de tutelle pour les fonds d'éducation soient désormais alloués aux dirigeants de coopec pour la formation et le recyclage de leur personnel (10). Mais dans certaines coopératives les dirigeants n'ont pas souvent des notions coopératives.

* **Critique du point de vue organisationnel.**

Pour la survie de la coopérative, les membres doivent régulièrement se réunir pour discuter des problèmes qui la minent. Dans la « coopec des travailleurs de CAMSTEL » de Bonabéri, le rapport d'activité nous renseigne que deux réunions seulement ont eu lieu le long de l'exercice 1994/95. Ce qui est très insuffisant.

(10) Rapport annuel au 31/12/96 de la Délégation Provinciale de l'Agriculture (service des coopératives).

B. Les suggestions aux coopec de Douala.

Les suggestions faites aux coopec de Douala concernent la rentabilité, le plan comptable et fiscal, la sécurité de l'argent et le plan organisationnel.

*** Suggestions du point de vue rentabilité**

Nous conseillons les coopec en difficulté d'imiter les coopec en expansion, par des mesures incitatives pour promouvoir la vertu de l'épargne et le bénévolat. Ces deux valeurs fondamentales sont susceptibles d'améliorer l'évolution de leur chiffre d'affaires et du nombre de leurs membres comme elles l'ont fait dans les coopec en expansion.

Pour augmenter les dépôts de fond, il serait souhaitable que les coopec en difficulté recherchent les épargnants. Ceci peut se faire par l'apport des agents commerciaux qui iront rencontrer les bayam sellam, les cordonniers, les artisans, bref les agents de petits métiers qui sont souvent de gros épargnants. Les agents commerciaux peuvent ainsi aller à la rencontre des membres influant des tontines. Ces dernières pourraient ainsi commencer à épargner leurs fonds auprès des coopec.

En ce qui concerne le bénévolat, les dirigeants des coopec en difficulté, doivent sensibiliser leurs membres, c'est-à-dire les fondateurs et les adhérents sur les bienfaits du travail gracieux dans les coopec. Ils doivent attirer leur attention sur le fait que les coopératives qui réussissent à Douala y parviennent, en partie, grâce à la pratique du bénévolat.

Il serait donc souhaitable que les adhérents et les fondateurs des coopec acceptent d'effectuer les heures supplémentaires non rémunérées au profit de leur coopec. Ce travail gracieux est susceptible d'améliorer le chiffre d'affaires et le nombre de membres.

* **Suggestions du point de vue comptable et fiscal**

Il est souhaitable que les rapports annuels d'activité soient déposés à temps à la Délégation de l'Agriculture, service des coopec. Il convient aussi que ces rapports soient complets. Au niveau du compte d'exploitation, les gérants des coopec doivent mettre fin à la confusion des termes. Au lieu de ressources et emplois, on devrait parler respectivement de produits et charges. Les frais d'adhésion doivent se retrouver dans le bilan du côté des ressources et non dans le compte d'exploitation.

* **Suggestion du point de vue de la sécurité de l'argent**

Pour que les encaisses détenues dans les coopec telles la Caisse Populaire de la Douane et la CEC-Banque du Monde Rural soient en sécurité, leurs dirigeants doivent s'offrir des locaux appropriés qui contiennent des « cages » de sécurité. Chaque coopec doit se doter d'un coffre fort.

* **Suggestions du point de vue organisationnel**

Les dirigeants de coopec doivent multiplier les réunions au sein de leur structure pour discuter des problèmes qui minent la coopec. Il importe aussi que les dirigeants des coopératives améliorent la formation de leur personnel par le biais des recyclages.

Conclusion partielle :

Au terme de ce chapitre, nous avons présenté d'une part l'impact des valeurs fondamentales sur la réussite des coopec et d'autre part, des suggestions tendant à améliorer leur succès. Dans ce travail, nous avons retenu que la vertu de l'épargne et le bénévolat sont les valeurs fondamentales identifiées à Douala. Elles influencent deux indicateurs de performance qui sont : le chiffre d'affaires et le nombre de membres dans les coopératives d'épargne et de crédit de Douala.

CONCLUSION GENERALE

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Nous sommes au terme de notre recherche axée sur l'impact des valeurs fondamentales des coopératives d'épargne et de crédit de Douala. Nous avons procédé dans une première partie à une explication des valeurs coopératives d'épargne et de crédit en général et de leur évolution à Douala en particulier. Dans une seconde partie, nous avons identifié les valeurs coopératives des coopec de Douala et nous avons estimé leur influence sur leurs indicateurs de performance. En définitive, nous avons retenu que les coopec de Douala ont deux valeurs fondamentales qui sont la vertu de l'épargne et le bénévolat et trois indicateurs de performance qui sont le chiffre d'affaires, le nombre de membres et le capital social. Ces deux valeurs fondamentales influencent uniquement deux indicateurs de performance des coopec, il s'agit du chiffre d'affaires et du nombre de membres. La vertu de l'épargne influence le chiffre d'affaires et le nombre de membres respectivement pour 100 % et 80 %. Le bénévolat aussi influence le nombre de membres pour 48 %. Le capital social n'est pas influencé par ces valeurs. A partir de ce résultat et dans le but d'aider les dirigeants des coopec de Douala à améliorer leur performance, nous avons fait des suggestions portant notamment sur la rentabilité des coopec.

Nous pensons que les coopec de Douala doivent prendre des mesures incitatives pour promouvoir la vertu de l'épargne et le bénévolat qui sont des variables dont dépendent les indicateurs de performance.

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau n° 1 : Liste nominative des coopec dans la ville de Douala.
- Tableau n°2 : Nombre de fondateurs à la constitution des coopec.
- Tableau n°3 : Compte d'exploitation de la CEC-Cameroun au 30/06/96.
- Tableau n°4 : Taux de réalisation de l'enquête auprès des membres fondateurs.
- Tableau n°5 : Valeurs fondamentales reconnues par les membres dans le premier groupe des coopec (coopec en expansion).
- Tableau n°6 : Valeurs fondamentales reconnues par les membres dans le deuxième groupe des coopec (coopec en difficulté).
- Tableau n° 7 : Indicateurs de performance reconnus par les membres des coopec en difficulté et celles en expansion.
- Tableau n°8 : L'impact des valeurs fondamentales sur la réussite des coopec : cas des coopec en pleine expansion.
- Tableau n°9 : L'impact des valeurs fondamentales sur la réussite des coopec : cas des coopec en difficulté.
- Tableau n°10 : Les valeurs fondamentales reconnues à Douala et au Canada.

BIBLIOGRAPHIE

I/ Ouvrages

- 1 BARREAU (J) : Economie et organisation des entreprises. Editions SIREY. Paris 1979. 190 pages.
- 2 BEDARD (J) : L'importance de l'épargne en lutte contre la pauvreté par l'autopromotion. Tome 1. Paris. D.S.E. 1988.
- 3 BENEDETTI (G) : Introduction à la gestion des opérations. Editions Vulbert. Paris 1980. 354 pages.
- 4 MANCHON (E) : Analyse bancaire de l'entreprise. Méthodologie Economica, Paris 1990. 454 pages.
- 5 PILOT (G) : Maîtrise du contrôle de gestion. Les éditions d'organisation. Paris 1982. 150 pages.
- 6 TRIBAUT (J.P) : Le diagnostic de l'entreprise, guide pratique. Editions Sedifor. Paris 1983. 432 pages.
- 7 SILLS (P) : Les coopératives d'épargne et de crédit : contexte et cas. Collection Essais, Sherbrooke. University, Juin 1987.

II/ Articles

- 1 ANGERS (F-A) : « Le secteur coopératif : tendances et prévisions ». Coopératives et développement, n°1, vol. 21, pp.123-132. 1989 - 90.
- 2 DESFORGES (J-G) : « Les coopératives dans une économie de marché : un défi à la gestion », Annales de l'économie publique, sociale et coopérative, n°s 3-4, Montréal. Juillet - Décembre 1978.
- 3 DESFORGES (J-G) : « Stratégie et structures des coopératives » in DESFORGES et VIENNEY, Stratégie et Organisation de l'entreprise coopérative, Montréal et Paris. Edition du jour et CIEM. T.1. pp. 133-154. 1980.
- 4 DESFORGES (J-G) : « Les valeurs coopératives et défis dans les caisses d'épargne et de crédit au Québec ». Révue : Coopératives et développement, n° 2, vol. 18, pp. 61-78. 1986-87.

III/ Cours et travaux académiques

- 1 **DJOM (D) : « Analyse diagnostique d'une coopérative d'épargne et de crédit : cas de la caisse populaire de Douala ». Mémoire. ENSET. Août 1996. Douala.**

- 2 **KIZA MUHATO : « Etude - Diagnostic et possibilité d'amélioration de la gestion de l'épargne et du crédit à la C.P.D. ». Mémoire IPD/AC Juillet 1994. Douala.**

- 3 **LIPEB (M) : « Cours d'organisation des entreprises en 2^e année CP ». ESSEC, Université de Douala, 1996/1997.**

- 4 **NGO EPELLE (A) : « Elaboration d'un système de Gestion pour les organisations rurales : cas de la coopérative des éleveurs de KOLARA ». ENSET. Août 1996. Douala.**

- 5 **NTONE NKONGO (N.M) : « Etude comparée au mode de fonctionnement des coopératives camerounaises d'épargne et de crédit : cas des crédit unions et des caisses populaires », rapport de stage. Centre Universitaire de Dschang. Option : gestion et coopérative. Mai 1988.**

ANNEXE

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Questionnaire

Q1 ~ Quelles sont les valeurs (1) qui vous animent dans la création et le fonctionnement de votre coopérative ?

.....

Q2 ~ Parmi les valeurs ci-après, indiquez celles qui vous paraissent importante pour la réussite de votre coopérative (cocher une seule case).

Valeur	Très important	Assez important	Important	Pas important
Bénévolat				
Vertu de l'épargne				
Dons et legs				
Lieu de rencontre				
.....				
.....				

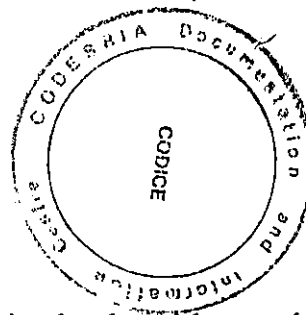
Q3 ~ Vous arrive - il souvent de travailler gratuitement pour la coopérative ?
 Oui Non Quelquefois

Q4 ~ Si oui, pour quels types de travaux ?

- Administratifs
- Comptables
- Personnels
- Autres (Précisez)

.....

(1) Une valeur est l'idéal vers lequel on tend et ce qui est considéré comme digne d'intérêt et admirable par une société ou groupe d'individus.



Q5 ~ Vous arrive - t - il souvent de faire des dons à la coopérative ?
Oui Non Quelquefois

Q6 ~ Si oui, quels types de dons ?
Maison Parcelle de terrain
Voiture Somme d'argent
Machine à écrire Micro ordinateur
Autres (Précisez)

.....
.....
.....

Q7 ~ Vous arrive - t - il souvent d'épargner de l'argent ?
Oui Non Quelquefois

Q8 ~ Quels types d'épargne connaissez-vous ?
En nature (preuve)
En espèce
Autres (Précisez)

.....
.....
.....

Q9 ~ Quels types d'institutions préférez-vous ?
Banques C.C.P.
Coopératives Tontines
Autres (Précisez)

.....
.....
.....

Q10 ~ Indiquez le montant de votre épargne .
Moins de 1.000 F / mois
Entre 1.001 F à 50.000 F / mois
Plus de 50.000 F / mois

.....
.....
.....

Q11 ~ Lorsqu'un membre de la coopérative a un problème, est-ce que les autres membres l'assistent ?
Oui Non Quelquefois

Q12 ~ Si oui, pour quels types de problèmes ?
Décès
Vol
Accident
Autres (Précisez)
.....
.....
.....

Q13 ~ Si oui, quels types d'assistance ? (décrire brièvement le type d'assistance en précisant l'objet, le montant et les circonstances).
Matérielle
Morale
Financière
Autres (Précisez)
.....
.....
.....

Q14 ~ En quoi les travaux effectués gratuitement (bénévolat) ont ils influencé votre compte d'exploitation ?
(Soyez Précis)
.....
.....
.....

Q15 ~ En quoi les dépôts de fonds effectués dans votre coopérative ont ils influencé votre chiffre d'affaires ?
.....
.....
.....

Q16 ~ En quoi les dons et legs offerts ont ils influencé votre chiffre d'affaires ?
.....
.....
.....

Q17 ~ Quelles sont les caractéristiques socio-professionnelles des membres fondateurs de votre coopérative ?

- | | | | | | |
|------------------------|--------------------------|------------|-------------------|--------------------------|------------|
| Anciens banquiers | <input type="checkbox"/> | Nombre ... | Hommes d'affaires | <input type="checkbox"/> | Nombre ... |
| Vieilles connaissances | <input type="checkbox"/> | Nombre ... | Cadres de société | <input type="checkbox"/> | Nombre ... |
| Collègues de service | <input type="checkbox"/> | Nombre ... | Inconnus | <input type="checkbox"/> | Nombre ... |
| Autres (précisez) | <input type="checkbox"/> | | | | |

.....
.....
.....

Q18 ~ Quels peuvent être les indicateurs de performance (2) de votre coopérative ?

- | | | | |
|-----------------------------------------|--------------------------|----------------|-----------------|
| Capital social | <input type="checkbox"/> | Montant | Evolution |
| Chiffre d'affaires | <input type="checkbox"/> | Montant | Evolution |
| Nombre de membres | <input type="checkbox"/> | Montant | Evolution |
| Bonne tenue du
compte d'exploitation | <input type="checkbox"/> | Résultat | Evolution |
| Autres (Précisez) | | | |

.....
.....
.....

Q19 ~ Etes - vous membres d'autres associations communautaires ? citez les :

.....
.....
.....

Q20 ~ Votre coopérative finance - t - elle les petits métiers ? Si oui citez quelques exemples :

.....
.....
.....

(2) Les indicateurs de performance sont des variables qui indiquent le développement d'une entité.